

RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

9e rencontre - 23 mars 2021

(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim

Me Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale

Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion

de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des

services éducatifs et de l'organisation scolaire

Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

Invités:

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources

financières

Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des

approvisionnements

Me Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des

personnes et du développement des compétences (SGPDC)

Me Marie Christine Hébert, directrice adjointe au SGPDC

Mme Solange Lemire, conseillère au SGPDC

M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources

matérielles

Employé CSSDM (point 5 seulement)

M. Luc Doyon, conseiller syndicat au SNEE-CSSDM (point 5

seulement)

Mot de la directrice générale par intérim

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

10- A-31-4394

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 16 mars 2021
- 3- Budget 2020-2021 note de service incidences financières des décisions tableau et annexes

	tableau et annexes	
4-	DG-02-511	Bureau des directions d'unité – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal – achat d'équipements informatiques pour 2021-2022
5-	A-29-2008	Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien – suspension sans traitement
6-	A-29-2010	Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de poste – modification au plan de l'effectif 2020-2021
7-	A-31-4339	Service des ressources financières – liste de professionnels en génie mécanique et électricité – avis de qualification 24-652P
8-	A-31-4351-B	Service des ressources financières – acquisition d'un système de gestion de l'apprentissage (LMS) pour le personnel du CSSDM – appel d'offres 24-668P – attribution d'un contrat
9-	A-31-4373	Service des ressources financières – école Élan – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2914P –

11- A-31-4397 Service des ressources financières – fourniture sur demande de classeurs et d'armoires en métal – appel d'offres 28 201P – exercice de la première option de renouvellement

Service des ressources financières – entretien et réparation des refroidisseurs – appel d'offres 15-335P – attribution d'un

12- A-31-4430 Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – travaux généraux à taux horaires – interventions prioritaires – appel d'offres 15-253P – prolongation de l'entente

attribution d'un contrat

contrat

13-	A-31-4432	Service des ressources financières – services d'une entreprise de services écoénergétiques (ESE) pour la réalisation d'un projet d'économies d'énergie – seconde étape – appel d'offres 24-587P – sources de financement
14-	A-31-4334	Service des ressources financières – fourniture sur demande et livraison de gel hydro alcoolique pour les mains – demande de prix 28-215T – autorisation de dépassement et de paiement de la facture totale
15-	A-33-1703	Service des ressources matérielles – unités modulaires pour les établissements scolaires du CSSDM – prolongation de contrats attribués antérieurement de gré à gré et bilan de la situation quant aux contrats à commandes par appel d'offres
16-	A-33-1704	Service des ressources matérielles – école Le Plateau – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la chaufferie (projet : 196 024 220)
17-	A-34-3310	Service du secrétariat général – entente de règlement avec 9165-1364 Québec inc. (Les toitures Techni Toit) dans le cadre du projet « École des Nations - Réfection finale de la toiture (184 000 310) »
18-	Documents d'information :	
	a) A-33-1702	Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école

- Irénée-Lussier (projet : 954 000 420)
- b) A-33-1706 Service des ressources matérielles – école Sainte-Lucie – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de démolition et de reconstruction de l'école Sainte-Lucie (projet : 320 014 970)
- c) A-33-1707 Service des ressources matérielles – nouvelle école secondaire sur le site de l'école La Dauversière - développement de deux scénarios dans le cadre d'un projet d'ajout d'espace (projet: 224 000 000)
- Décisions prises hors rencontre
- 20-**Divers**
- 2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 16 mars 2021

10 d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 16 mars 2021.

3. <u>Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes</u>

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé. Aucune incidence financière. La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CCSDM.

4. <u>Bureau des directions d'unité – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal – achat d'équipements informatiques pour 2021-2022</u>

Document déposé : Rapport DG-02-511 en date du 12 mars 2021

de M. Christian Auger concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de nouveaux équipements pour outiller les locaux de l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA) et de son annexe;

CONSIDÉRANT l'obligation de respecter les modalités relatives au Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs du CSSDM;

CONSIDÉRANT que les achats d'ordinateurs et d'écrans seront effectués auprès d'un fournisseur à commandes retenu par le Centre d'acquisitions gouvernementales dans le cadre d'un regroupement d'achats, conformément aux règles budgétaires applicables, et que le mobilier de bureau sera acheté auprès du fournisseur à commandes du CSSDM:

CONSIDÉRANT que le budget mobilier, appareillage et outillage (MAO) de l'EMICA couvrira entièrement le coût de ces achats:

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'EMICA à passer les commandes pour les achats d'équipements informatiques et de mobilier complémentaire d'ici juin 2021, pour son établissement principal et son annexe, pour une somme de 560 000 \$, à partir de son budget MAO, en vue de l'année scolaire 2021-2022.
- 5. <u>Service de la gestion des personnes et du développement des compétences personnel de soutien suspension sans traitement</u>

Document déposé : Rapport A-29-2008 en date du 8 mars 2021

de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les accusations criminelles dont fait l'objet la personne concernée dont le matricule est 181 779 809;

CONSIDÉRANT les conditions émises par le tribunal dont fait l'objet la personne concernée dont le matricule est 181 779 809:

CONSIDÉRANT le souci du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'assurer la sécurité et l'intégrité des élèves mineurs;

CONSIDÉRANT que la nature de cette accusation cause préjudice au CSSDM;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la réputation du CSSDM comme organisme d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CSSDM est soucieux de son image auprès du public et du maintien de la confiance que celui-ci lui porte;

CONSIDÉRANT que la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2º de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée dont le matricule est 181 779 809, et ce, jusqu'à l'issue de son procès ou jusqu'à l'arrêt des procédures;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à la personne concernée dont le matricule est 181 779 809 une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la décision de la directrice générale par intérim.
- 6. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria créations de poste modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-29-2010 en date du 17 mars 2021

de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que M. Jean-Mary Dantes, surveillant d'élèves est affecté à un surcroît de travail à 80 % (28 heures/semaine) depuis le 18 janvier 2021 à l'école Georges-Vanier;

CONSIDÉRANT que Mme Emi Goxhaj, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 11 janvier 2021 à l'école Sans-Frontières;

CONSIDÉRANT que Mme Audrey Chamberland, surveillante d'élèves est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 20 novembre 2020 à l'école Dunton;

CONSIDÉRANT que M. Peggy Rolden Paul, surveillant d'élèves est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 18 décembre 2020 à l'école Sophie-Barat;

CONSIDÉRANT que Mme Farah Saklaoui, secrétaire est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 16 novembre 2020 à l'école Marie-Anne:

CONSIDÉRANT que M. Maxime Lavallée-Millaire, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 16 novembre 2020 à l'école Joseph-François-Perrault;

CONSIDÉRANT que Mme Céline Thériault, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 11 mars 2021 à l'école Dollard-des-Ormeaux:

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 80 % de surveillant d'élèves à l'école Georges-Vanier à l'indice 100-269-1-23231-167;
- 2º de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Sans-Frontières à l'indice 100-056-1-23140-167;
- 3º de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 20 % de surveillant d'élèves à l'école Dunton à l'indice 100-253-6-23195-167;
- 4º de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de surveillant d'élèves à l'école Sophie-Barat à l'indice 100-271-6-23147-167;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % de secrétaire à l'école Marie-Anne à l'indice 100-349-1-21120-157;
- 6° de CRÉER un poste annuel à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'école Joseph-François-Perrault à l'indice 100-262-1-63000-177;
- 7º de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Dollard-des-Ormeaux à l'indice 104-166-6-23140-167;
- 8° de MODIFIER le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020).

7. <u>Service des ressources financières – liste de professionnels en génie mécanique et électricité – avis de qualification 24-652P</u>

Document déposé : Rapport A-31-4339 en date du 18 mars 2021

de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis de qualification a été publié afin de créer une liste de firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité;

CONSIDÉRANT l'avis de qualification publié le 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que dix-huit offres de services ont été reçues et que dix-sept ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que quatorze des dix-sept offres de services analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'INSCRIRE les quatorze firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité suivantes à la liste des prestataires de services qualifiés :
 - Ambioner inc.
 - Bouthillette Parizeau inc.
 - Charland, Dubé, Robillard Experts-Conseils inc.
 - Cima + S.E.N.C.
 - FNX-INNOV inc.
 - GBI Experts-Conseils inc.
 - INDUKTION Groupe Conseil inc.
 - LGT inc.
 - Martin Roy et Associés inc.
 - Pageau Morel et Associés inc.
 - SNC-Lavalin inc.
 - Tetra Tech QI inc.
 - DWB Consultants (6005438 Canada inc.)
 - WSP Canada inc.
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans l'avis de qualification.

8. <u>Service des ressources financières – acquisition d'un système de gestion de l'apprentissage (LMS) pour le personnel du CSSDM – appel d'offres 24-668P – attribution d'un contrat</u>

Document déposé : Rapport A-31-4351-B en date du 19 mars 2021

de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de services pour l'acquisition d'un système de gestion de l'apprentissage (LMS) pour le personnel du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et que trois d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions conformes ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que deux parmi les trois soumissions conformes analysées par le comité de sélection ont atteint le niveau de performance acceptable pour l'ensemble des critères éliminatoires et ont atteint la note de passage de 70 points;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des soumissions est basée sur une évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas, conformément aux dispositions de l'annexe 2 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire conforme et acceptable qui a présenté le prix ajusté le plus bas est *SVI* e*Solutions inc.*;

CONSIDÉRANT que l'autorisation préalable de la direction générale pour la conclusion d'un contrat dont la durée totale dépasse trois ans conformément aux dispositions de l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* avant la publication de l'appel d'offres a été omise;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au soumissionnaire conforme et acceptable ayant soumis le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT les sources de financement présentées dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;

- 2° de CONCLURE un contrat dont la durée totale est de quatre ans, dont une année pour l'implantation et trois ans pour l'utilisation, l'hébergement, l'entretien et la mise à jour du logiciel;
- d'ATTRIBUER un contrat de 126 835 \$ plus taxes à *SVI eSolutions inc.* pour l'acquisition et l'entretien d'un système de gestion de l'apprentissage (LMS) pour le personnel du CSSDM. Ce contrat couvre l'implantation du système pour un montant de 81 285 \$ plus taxes et l'entente initiale pour l'utilisation, l'hébergement, l'entretien et la mise à jour du logiciel qui sera valide pour une période d'une année à compter de la date de sa mise en service officielle pour un montant de 45 550 \$ plus taxes;
- 4° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.
- 9. <u>Service des ressources financières école Élan rénovation de l'enveloppe extérieure appel d'offres 25-2914P attribution d'un contrat</u>

Document déposé : Rapport A-31-4373 en date du 18 mars 2021 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Élan;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Arti inc.* au montant de 4 276 852,01 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), en septembre 2019:

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 4 276 852,01 \$ plus taxes à Construction Arti inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Élan;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.
- 10. <u>Service des ressources financières entretien et réparation des refroidisseurs appel d'offres 15-335P attribution d'un contrat</u>

Document déposé: Rapport A-31-4394, version corrigée en date du 18 mars 2021

de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé

concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'un entrepreneur spécialisé qui effectuera l'entretien, le dépannage, la réparation et le changement de pièces des refroidisseurs de 24 bâtiments du CSSDM;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 février 2021;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Baulne inc.* au montant de 499 970,43 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 116 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

- 1º d'ATTRIBUER un contrat de 164 820,50 \$ plus taxes à Baulne inc. pour l'entretien et la réparation des refroidisseurs. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2º d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.
- 11. Service des ressources financières fourniture sur demande de classeurs et d'armoires en métal appel d'offres 28 201P exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4397 en date du 19 mars 2021 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, deux contrats à commande ont été attribués à *Lincora, division de 9394-5202 Québec inc.* pour le lot 1 et à *Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)* pour le lot 2 en ce qui concerne la fourniture sur demande de classeurs et d'armoires en métal;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord des adjudicataires;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de besoin, le Service des ressources matérielles, confirme sa volonté de renouveler l'entente avec *Lincora*, division de 9394-5202 Québec inc. pour le lot 1 et à *Unique Mobilier de Bureau* (2737-6557 Québec inc.) pour le lot 2 pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *Lincora* ne souhaite pas reconduire l'entente, pour une année, aux mêmes conditions et aux mêmes prix en raison de la hausse du prix de l'acier;

CONSIDÉRANT que *Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)* a été consulté et accepte de renouveler l'entente du lot 2 pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

- d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)* pour la fourniture sur demande classeurs et d'armoires en métal – lot 2 – pour un montant annuel de 521 407,06 \$ (plus taxes) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.
- 12. <u>Service des ressources financières travaux généraux à taux horaires travaux généraux à taux horaires interventions prioritaires appel d'offres 15-253P prolongation de l'entente</u>

Document déposé : Rapport A-31-4430 en date du 22 mars 2021 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, des contrats à exécution sur demande ont été attribués le 4 avril 2018 à Les Constructions Serbec inc., Roland Grenier Construction, MA2D Construction, N. Sani Cie Itée, Construction Caruso, Groupe Atwill-Morin et GB Cotton inc.:

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, et ce, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord des adjudicataires;

CONSIDÉRANT que la deuxième option de renouvellement sera échue à l'arrivée de l'un de ces deux évènements suivants : soit le 3 avril 2021 ou l'atteinte d'une dépense totalisant 7 098 191,64 \$;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget d'investissement du CSSDM;

CONSIDÉRANT les règles d'attribution prévues au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics pour les travaux à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements souhaite prolonger l'entente jusqu'à l'adjudication du prochain appel d'offres (15-337P – Travaux généraux à taux horaires – interventions prioritaires) qui est prévue le 20 avril 2021;

CONSIDÉRANT que Les Constructions Serbec inc., Roland Grenier Construction, N. Sani Cie Itée, Construction Caruso et GB Cotton inc. ont été consultés et acceptent de prolonger l'entente, aux mêmes termes et conditions jusqu'à l'adjudication du nouveau contrat:

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la prolongation de l'entente avec Les Constructions Serbec inc., Roland Grenier Construction, N. Sani Cie Itée, Construction Caruso et GB Cotton inc. pour des services de travaux généraux à taux horaire pour la période du 3 avril 2021 au 20 avril 2021, pour un montant total approximatif de 273 000 \$.
- 13. <u>Service des ressources financières services d'une entreprise de services</u>
 <u>écoénergétiques (ESE) pour la réalisation d'un projet d'économies d'énergie seconde étape appel d'offres 24-587P sources de financement</u>

Document déposé : Rapport A-31-4432 en date du 18 mars 2021 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres en deux étapes a été publié afin de retenir les services d'une entreprise de services écoénergétiques (ESE) dans le but de réaliser des projets d'économie d'énergie dans trois établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'à la suite des deux étapes, ÉNERGÈRE inc. a présenté la meilleure valeur économique pondérée;

CONSIDÉRANT que comme suite au dépôt du rapport A-31-4234, le directeur général du CSSDM a attribué un contrat à ÉNERGÈRE inc. lors de la rencontre décisionnelle du 2 février 2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim:

Il est **DÉCIDÉ**:

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport.
- 14. <u>Service des ressources financières fourniture sur demande et livraison de gel hydro alcoolique pour les mains demande de prix 28-215T autorisation de dépassement et de paiement de la facture totale</u>

Document déposé : Rapport A-31-4434 en date du 18 mars 2021 de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix en vue de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande et livraison de gel hydro alcoolique pour les mains dans les établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), un contrat de gré à gré a été attribué à *Distillerie Noroi inc.*; CONSIDÉRANT que cette entente a atteint le montant maximal de 46 570 \$ et qu'il fallait continuer à assurer l'approvisionnement du gel hydro-alcoolique dans les établissements du CSSDM en attendant la conclusion d'un nouveau contrat à la suite d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT le dépassement du coût de cette entente qui s'élève à 113 186,50 \$;

CONSIDÉRANT qu'aucune facture n'a était payée à *Distillerie Noroi inc.* dans le cadre de cette entente:

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le dépassement du coût pour l'entente de gré à gré avec Distillerie Noroi inc. d'un montant de 113 186,50 \$ plus taxes, et par conséquent le paiement des deux factures reçues pour un montant total de 159 756,50 \$ plus taxes.
- 15. <u>Service des ressources matérielles unités modulaires pour les établissements</u>
 scolaires du CSSDM prolongation de contrats attribués antérieurement de gré à gré
 et bilan de la situation quant aux contrats à commandes par appel d'offres

Document déposé : Rapport A-33-1703 en date du 17 mars 2021 de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) loue depuis de nombreuses années des unités modulaires en vertu de contrats conclus de gré à gré (certains datant de 2002, soit avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les contrats des organismes publics – LCOP*) et qu'ils sont prolongés d'une année à l'autre étant donné que les besoins de scolarisation et d'espace sont toujours réels pour les secteurs concernés;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de poursuivre la location liée à ces contrats conclus de gré à gré;

CONSIDÉRANT que pour combler ses besoins supplémentaires, le CSSDM a lancé l'appel d'offres 15-256P, le 22 janvier 2018, afin d'homologuer un ou plusieurs fournisseurs d'unités modulaires (contrat à commandes), et que le contrat ne contient plus d'options de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le CSSDM a également lancé l'appel d'offres 15-284P, 14 mars 2019, afin d'homologuer un ou plusieurs fournisseurs d'unités modulaires (contrat à commandes) et que le contrat ne contient plus d'options de renouvellement;

CONSIDÉRANT les négociations tenues avec les fournisseurs concernées pour la prolongation des contrats;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires (P.T.R.D.I.) 2021-2024, approuvé;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que les dépenses de location des unités modulaires seront soumises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la mesure 30145 pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses ont déjà fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre la mesure en ajout d'espace (50511);

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le financement devra être assumé par le budget de fonctionnement du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** ·

- 1° d'AUTORISER le montage financier, tel que décrit dans le présent rapport;
- 2º d'AUTORISER la prolongation des contrats attribués antérieurement de gré à gré, pour l'année 2021-2022 avec AMB Modulaire inc. pour la location des unités modulaires installées dans 8 écoles tel que présenté à l'annexe A du présent rapport;
- 3° d'AUTORISER la prolongation des contrats attribués antérieurement de gré à gré, pour l'année 2021-2022 avec *Dion services financiers (2732-2304 Québec inc.)* pour la location de 5 unités modulaires;
- 4° d'AUTORISER la poursuite de la location des unités modulaires installées dans 22 écoles dans le cadre des contrats à commandes attribués suite aux appels d'offres 15-256P et 15-284P, et ce, pour l'année 2021-2022, avec AMB Modulaire inc., Location RCM inc. et SMS-Dion inc. tel que présenté à l'annexe A du présent rapport;
- 5° de MANDATER la direction générale adjointe, en collaboration avec le Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles, pour faire des demandes de financement auprès du MEQ, dans le cadre de la mesure 30145 Location d'immeubles.
- 16. <u>Service des ressources matérielles école Le Plateau révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la chaufferie (projet : 196 024 220)</u>

Document déposé : Rapport A-33-1704 en date du 10 mars 2021 de M. Ernest Mafouo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Casoni Architecte* pour les services professionnels liés à la réfection de la chaufferie de l'école Le Plateau, située au 3700, avenue Calixa-Lavallée, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels en architecture requis;

CONSIDÉRANT les ajouts nécessaires au mandat des services professionnels pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM et de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1º d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2º d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme Casoni Architecte la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réfection de la chaufferie de l'école Le Plateau.
- 17. <u>Service du secrétariat général entente de règlement avec 9165-1364 Québec inc.</u>
 (Les toitures Techni Toit) dans le cadre du projet « école des Nations réfection finale de la toiture (184 000 310) »

Document déposé : Rapport A-34-3310 en date du 18 mars 2021 de M° Émilie Brosseau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection finale de la toiture de l'école des Nations sont terminés;

CONSIDÉRANT qu'il existe un litige entre les parties concernant les montants réclamés par le CSSDM relativement au projet;

CONSIDÉRANT que les parties se sont mises d'accord afin de régler la présente affaire et ont convenu d'un règlement de principe;

CONSIDÉRANT que l'entente de règlement est possible uniquement dans l'éventualité où le paiement du CSSDM était effectué directement dans le compte en fidéicommis de l'avocat de 9165-1364 Québec inc. (Les toitures Techni Toit);

CONSIDÉRANT que les parties, par l'entremise de leurs avocats respectifs, verront à rédiger une Transaction et Quittance en bonne et due forme afin de prévoir les modalités de paiement et les obligations de part et d'autre;

CONSIDÉRANT l'article 164 b) du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs qui délègue le pouvoir au comité exécutif d'autoriser une transaction de règlement d'un litige;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la directrice générale intérimaire en vertu de la résolution CA-202010-09;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER, telle que décrite dans le présent rapport, l'entente de règlement entre 9165-1364 Québec inc. (Les toitures Techni Toit) et le CSSDM, dans le cadre de la fin du projet « École des Nations - réfection finale de la toiture (184 000 310) »;
- 2º de DEMANDER au directeur du Service du secrétariat général de signer tout document permettant de finaliser ladite entente de règlement et prévoir les modalités de paiement.

18. Documents d'information :

- a) A-33-1702 Service des ressources matérielles école Irénée-Lussier révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier (projet : 954 000 420)
- b) A-33-1706 Service des ressources matérielles école Sainte-Lucie révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de démolition et de reconstruction de l'école Sainte-Lucie (projet : 320 014 970)
- c) A-33-1707 Service des ressources matérielles nouvelle école secondaire sur le site de l'école La Dauversière développement de deux scénarios dans le cadre d'un projet d'ajout d'espace (projet : 224 000 000)

19. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas.

20. Divers

À ce point, il n'y aucune question ni aucun commentaire.

Secrétariat général – 7 avril 2021